Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20261112-05_11_2026-DE

TRÉDANIEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni exceptionnellement à la petite salle polyvalente, sous la présidence de M. ROBIN Christophe, Maire de TREDANIEL.

Date de convocation *: 6 novembre 2026* ***Date d'affichage*** *: 6 novembre 2026.*

Membres en exercice **15**
Présents **15**
Absent excusé **0**
Absent **0**
Suffrages exprimés **15**

Étaient présents : ROBIN Christophe, DRILLET Yoan, RIO Christelle, RONDEL Anthony, YU-YUENG François, LAGRÉE Patrick, BOURGOIS Patrick, ROCABOIS Danielle, BAJSAROWICZ Olivier, LEFFONDRÉ Coralie, ERHEL Aurélie, PERONNO Aurélie, POILVERT Marine, JUHEL Céline, ENGRAND Pierre.

Était absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Aurélie PERONNO

05-11-2026 : LOTISSEMENTS COMMUNAUX « LA METAIRIE » ET « LE LONG CHAMP » - ETUDE DE SOL

Dans le cadre de la commercialisation et de la vente des lots des lotissements, il est nécessaire de procéder à la réalisation d'une étude de sol pour chaque lot, conformément aux obligations réglementaires en vigueur.
Afin de répondre à cette obligation, deux entreprises ont été sollicitées pour établir une proposition financière concernant la réalisation de ces prestations.
Après examen des devis reçus, la société ECR présente l'offre économiquement la plus avantageuse (mieux-disante), pour un montant total de 9 737,50 € HT.
Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de retenir la société ECR pour la réalisation des études de sol individuelles de l'ensemble des lots concernés.

Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal,
par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide :

- DE RETENIR la société ECR pour la réalisation des études de sol de chaque lot, pour un montant de 9 737,50 € HT ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette prestation ;

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20261112-05_11_2026-DE

- De prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire,

Le Maire,

MAIRIE DE TREDANIEL
(Côtes-d'Armor)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.